



Paris, le 7 janvier 2014

Communiqué de Presse

Première émission publique de l'année 2014 pour la Caisse Française de Financement Local

La première émission publique de covered bonds de l'année 2014 a été lancée avec succès par la Caisse Française de Financement Local le 7 janvier 2014. Le montant de cette émission d'obligations foncières s'élève à 1 milliard d'euros avec une maturité de 10 ans.

Cette émission est destinée à financer les prêts aux collectivités locales et aux établissements de santé français dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat au début de l'année 2013. Elle s'inscrit dans le programme annuel de financement de la Caisse Française de Financement Local (Caffil) qui se situera entre 4 et 6 milliards d'euros en 2014, en hausse par rapport aux 3 milliards d'euros levés en 2013 sous forme d'émissions publiques et de placements privés.

La qualité de la signature de Caffil qui combine, pour l'investisseur, la sécurité du statut de société de crédit foncier (notée Aaa, AA+, AA+) et la solidité de son actionariat a séduit de nombreux investisseurs institutionnels. Le livre d'ordres a atteint 1,8 milliard d'euros, soit un taux de souscription 1,8 fois par rapport au montant souhaité par Caffil, avec un peu plus de 80 ordres d'investisseurs finaux.

Le livre d'ordres présente une bonne diversification avec des investisseurs principalement situés en Allemagne et en Autriche (56%) et en France (14%) et, mais également des ordres significatifs en provenance d'Asie (10%), de Scandinavie (7%) et du Moyen-Orient (6%). Les souscriptions se répartissent de façon équilibrée entre les gestionnaires d'actifs (32%), les banques (27%), les banques centrales et organismes gouvernementaux (22%) et les assureurs (19%).

Avec des ordres significatifs d'Asie (10%) et du Moyen-Orient (6%) notamment, les banques centrales et organismes gouvernementaux représentent 22% des ordres collectés, ce qui est tout à fait exceptionnel pour un émetteur de covered bonds sur cette maturité. Pour mémoire, ils avaient représenté 11% du livre d'ordres de l'émission de juillet 2013.

L'émission assurera un taux d'intérêt de 2,375% qui correspond à un spread par rapport au taux des swaps à 6 mois de 36 points de base (0,36%) et de seulement 6,5 points de base au dessus de l'OAT de maturité comparable.

" Un an après sa création sous l'impulsion de l'Etat, la Caisse Française de Financement Local est désormais un acteur reconnu sur les marchés obligataires internationaux, comme en témoigne la qualité et la variété des investisseurs ayant souscrit à cette première émission de l'année. Après avoir réalisé en 3 mois notre programme 2013, la réussite de cette nouvelle opération confirme la capacité de la Caisse Française de Financement Local à collecter les ressources nécessaires, en termes de montants et de maturités, à sa mission de financement du secteur public français. », souligne Philippe Mills, PDG de la Société de Financement Local (Sfil) et président du Conseil de surveillance de la Caisse Française de Financement Local.

Contacts investisseurs :
Jérôme Gyss - jerome.gyss@sfil.fr
Ralf Berninger - ralf.berninger@sfil.fr

Contact presse :
Christine Lair - Tél. : 01 71 02 96 26
christine.lair@sfil.fr